



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01654

Numéro SIREN : 521 958 058

Nom ou dénomination : 2R ISOLATION

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2017 sous le numéro de dépôt 2471

247-1
251631854
2516312017

2R ISOLATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 Euros

Siège social : 420, rue Blaise Pascal

77550 – MOISSY CRAMAYEL

521 958 058 – RCS MELUN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize,
Le vingt-six décembre,
A dix heures,

Les associés de la société 2R ISOLATION, SAS au capital de 50.000 Euros, divisé en 100 actions de 500 Euros chacune, ayant son siège social sis 420, rue Blaise Pascal – 77550 Moissy Cramayel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 521 958 058 – RCS MELUN, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par son Président par lettre remise en mains propres à chaque associé en date du 9 décembre 2016.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Aydin SARI**, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus des deux tiers des actionnaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- les statuts de la société,
- le rapport établi par le Président,
- la feuille de présence
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

17